



L'APPEL d'ARRAS pour la refondation de l'École

L'école que nous ne voulons plus :

- Des classes surchargées
- Des classes sans enseignants
- Des profs non formés
- Des programmes mal pensés qui ne permettent pas à nos enfants de s'épanouir
- Une succession de réformes inefficaces créant une école à 2 vitesses
- Des emplois du temps incohérents
- Des orientations imposés et par défaut
- Des procédures d'orientation insuffisantes par manque de personnel et de temps
- Des écoles maternelles déjà sources d'exclusion
- Des écoles maternelles en voie d'extinction
- La libéralisation et marchandisation de nos écoles publiques
- La délégation de services publics aux écoles privées
- Une éducation prioritaire sacrifiée
- Des lycées professionnels et des lycées technologiques livrés à l'apprentissage.

Ceci n'est que la partie visible de l'iceberg

La liste n'est certes pas exhaustive et donne juste un aperçu de la situation catastrophique.

L'école que nous voulons

Une vraie refondation de l'école

Quels en sont les ingrédients :

1 - L'EGALITE : un Service Public d'Education Nationale de proximité qui offre aux enfants les formations qu'ils souhaitent poursuivre. Il faut maintenir et en renforcer un réseau scolaire public qui couvre l'ensemble du territoire. Il faut penser une véritable logique des territoires qui prenne en compte la ruralité de notre département et qui devra permettre une équité afin que tous les enfants puissent bénéficier de l'ascenseur social. Une carte scolaire repensée, les temps de transport ne doivent donc pas être trop longs et doivent être gratuits ? Tout ceci pour que l'Education Nationale garantisse enfin l'égalité pour tous.

2 - LA GRATUITE : Nous voulons une réelle gratuité : Bien que le principe de gratuité de l'Ecole soit affirmé dans la Constitution, la scolarité à l'Ecole publique coûte de l'argent dans notre pays. Voyages scolaires, restauration, internat, fournitures scolaires, manuels scolaires, matériel sportif, scientifique ou professionnel...

L'Etat doit garantir :

- La gratuité de l'Ecole qui englobe le matériel pédagogique (fournitures, livres et équipement) avec une répartition des moyens pour garantir l'égalité sur tout le territoire.
- Des bourses nationales, calculées selon les revenus des parents, pour l'accès à des services privés (déplacements, librairies, services culturels, activités sportives, etc.), nécessaires pour combler les différences d'origine sociale et ainsi faire réussir tous les élèves.

3 - LA LAÏCITE : promouvoir l'Ecole Publique

La laïcité est un enjeu démocratique et républicain décisif pour le fonctionnement et la pérennité de la vie collective de notre pays. Elle concerne toute la société et pas le seul système éducatif mais l'Ecole Publique, institution de la République, a un rôle pivot dans ce domaine.

Propositions

- Imposer la création d'écoles ou d'établissements scolaires publics, comme cela est prévu par la loi, surtout dans les filières professionnelles et lycées agricoles.
- Réserver les financements publics à l'Ecole publique, seule à même de défendre l'intérêt général, en proposant des réponses à la fois collectives et individualisées. Fonds privés écoles privées, fonds publics écoles publiques.
- Mettre fin à la marchandisation de l'école.

4 - LE HANDICAP :

En 2005, le législateur a enfin reconnu, dans notre pays, la place légitime des personnes en situation de handicap scolaire ou physique.

L'école républicaine est ouverte et accessible à tous les enfants et les jeunes de notre pays. Par conséquent, le service public national d'éducation doit être exemplaire.

Propositions

- S'engager à l'accessibilité des établissements.
- Inscrire dans la formation initiale et continue de tous les enseignants (et des autres personnels du service public d'éducation) des modules sur l'accueil et la prise en charge des élèves en situation de handicap.
- Professionnaliser et pérenniser la fonction d'auxiliaire de vie scolaire par des emplois statutaires.
- Garantir la prise en charge de tous les enfants et de tous les handicaps.

5 – LA MATERNELLE :

L'Ecole maternelle est un moment majeur de la prévention de l'échec scolaire. Ce n'est pas une Ecole au rabais ! Par la socialisation des enfants, l'acquisition des règles de vie en commun, en posant les bases des apprentissages nécessaires à leur scolarité future, notamment en matière de langage, elle permet de lutter contre les inégalités.

Grâce à un programme et à des méthodes d'enseignement adaptés, ludiques, axés sur l'éveil de toutes les formes d'expression et le développement de la motricité, les enfants prennent conscience de l'espace et du temps. Ils apprennent à se connaître eux-mêmes, à communiquer avec les autres et à vivre en communauté.

Propositions

- Rendre obligatoire la scolarisation en maternelle dès 3 ans.
- Instaurer un droit à la scolarisation pour les enfants de moins de 3 ans pour les familles qui en font la demande.
- Faire bénéficier les enseignants du premier degré d'une formation complémentaire à la prise en charge des plus petits en maternelle.
- Renforcer l'articulation entre la grande section de maternelle et le cours préparatoire pour que ce passage soit vécu par l'enfant et ses parents comme une réelle continuité.

6 - LE SECOND DEGRE :

Recréer les options supprimées, un choix d'options égalitaire dans chaque bassin, des programmes qui permettent d'aiguiser le sens critiques et citoyen des élèves, un enseignement riche qui permette aux élèves de devenir des citoyens accomplis et des adultes responsables.

- Possibilité de réussir pour tous au collège et dans les 3 voies du lycée.
- Formation initiale au sein des lycées professionnels.
- Rétablissement des travaux pratiques et du travail en groupe dans les lycées technologiques.
- Un plan pour l'éducation prioritaire.

7 - Pas plus de 25 élèves par classe de la maternelle à la terminale et moins de 20 en éducation prioritaire.

8 - L'ORIENTATION :

L'orientation scolaire des élèves, trop souvent liée au genre, au milieu social, au niveau de connaissance du système scolaire de la famille plutôt qu'au choix de l'élève, ne doit plus être source de discrimination. L'orientation par l'échec aboutit à l'exclusion et à la sortie du système éducatif sans aucune qualification d'un trop grand nombre de jeunes. Il faut lui substituer une orientation choisie correspondant au projet de l'élève.

Les jeunes sont en capacité de s'exprimer. Ce droit doit être respecté. Leur avis doit être sollicité et pris en compte. Ainsi les jeunes doivent-ils être associés aux décisions qui les concernent, en particulier sur leur projet personnel de formation. L'orientation doit être comprise et mise en œuvre comme un processus continu qui inscrit dans la durée le suivi de chaque élève dans ses choix, ses changements de parcours, ses difficultés, ses aspirations.

Propositions

- Respecter le choix des élèves et l'avis de leurs familles en matière d'orientation, choix qui ne peut intervenir qu'après une information de qualité sur les métiers, les branches professionnelles et les voies de formation et un travail d'orientation véritable avec les familles.
- Mettre en place une éducation à l'orientation tout au long du collège pour tous les élèves, avec des temps de découverte des métiers et des voies de formation. La formation à l'orientation n'est pas un cours mais un temps d'échange et de rencontre.
- Relancer une véritable politique d'information et d'orientation scolaire dans le cadre d'un service public. .
- Créer des lycées polyvalents permettant d'accéder au baccalauréat, avec de réelles passerelles favorisant le passage d'une voie à l'autre, d'une filière à l'autre.

9 – LES RYTHMES :

L'organisation du temps scolaire aujourd'hui n'est pas adaptée aux rythmes et aux besoins des enfants et des jeunes. La question des « rythmes scolaires » s'inscrit dans le cadre plus global de l'aménagement des temps de vie des enfants et interagit avec l'ensemble des rythmes sociaux. Pour autant, cela ne saurait nous conduire à oublier les premiers concernés : les élèves.

Nous devons considérer le réaménagement du temps scolaire dans le contexte d'une éducation globale, sans dissocier les temps scolaires des temps périscolaires, extrascolaires et familiaux. Il faut également tenir compte de l'âge des enfants et des jeunes pour toute réorganisation des temps.

Propositions :

Sur l'organisation de la journée

- Raccourcir le temps de travail quotidien des élèves et y inclure le temps de travail personnel et les aides éventuelles.

- Garantir à tous une pause méridienne de 90 minutes.
- Aménager le travail de la journée scolaire en tenant compte des temps forts et des temps faibles de vigilance.

Sur l'organisation de la semaine

- En primaire, organiser la semaine de classe sur au moins cinq jours équitabement équilibrés.
- Dans le secondaire, ne pas excéder 35 h de temps scolaire hebdomadaire. Ce temps de travail doit couvrir l'ensemble des activités scolaires (préparation, recherche, travaux personnels, études...).

Sur l'organisation de l'année

- La repenser mais en maintenant un équilibre entre les temps scolaires et l'accès aux vacances et aux loisirs éducatifs.

10 – LE STATUT DES PARENTS :

La participation des parents d'élèves au fonctionnement du système éducatif est aujourd'hui unanimement revendiquée et affichée comme indispensable. Cependant, trop souvent, les parents d'élèves délégués rencontrent des difficultés pour exercer leur mandat à cause du fonctionnement des instances officielles, locales ou nationales. La participation des parents est pourtant un droit reconnu. Elle doit s'appliquer en tenant compte des spécificités des contraintes des parents, en particulier en matière d'horaires des réunions, puisque les parents ont aussi des obligations professionnelles et sont donc rarement disponibles pendant les heures de classe.

La FCPE souhaite l'instauration d'un véritable statut du représentant de parents d'élèves, afin qu'il puisse exercer son mandat à tous les niveaux du territoire : local, départemental, régional et national.